



**Décision CODEP-CLG-2021-002143 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire
du 12 janvier 2021 modifiant la décision CODEP-CLG-2019-011769 du président
de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 mars 2019 relative à la nomination
des membres du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l’Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l’hygiène et la sécurité du travail ainsi qu’à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du scrutin du 6 décembre 2018 et d’attribution des sièges établis à la suite de ce scrutin pour les élections des représentants du personnel au comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les propositions formulées le 1er mars 2019 par le syndicat UNSP-FO et le 5 mars 2019 par le syndicat CFDT portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-011769 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 mars 2019 relative à la nomination des membres du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le départ en retraite de Chantal Bardelay ;

Vu la proposition formulée le 11 janvier 2021 par le syndicat CFDT,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de représentant du personnel titulaire, au titre du syndicat CFDT, Monsieur Bernard LANCERY, en remplacement de Madame Chantal BARDELAY.

Article 2

Est nommée en qualité de représentante du personnel suppléante, au titre du syndicat CFDT, Madame Isabelle LANRIVAIN, en remplacement de Monsieur Bernard LANCERY.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 12 janvier 2021

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Signé par

Bernard DOROSZCZUK